ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT

(ANCE-TOGO)

Résidence SITTO, Adido-Adin, Rue N°10, Immeuble 203, 08 BP: 80.925, Lomé-TOGO,
Tel: +228-22-51-34-15, Fax: +228- 22-51-35-76
Email: info@ancetogo.org; URL: www.ancetogo.org

Ref: 087/ANCE. tg/DE/2015

Ms LAWSON Latre Kayi

Présidente du Conseil

Résidence SITTO, Adido-Adin, Rue N°10,

Immeuble 203, 08 BP: 80.925,

Lomé-TOGO]

H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Lomé, Togo, 20 Février 2015

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que [nom de l'organisation] soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir e Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante: **Engager avec les réseaux locaux de Global Compact ; 2. Proposer**

des projets de partenariat sur la durabilité aux acteurs du secteur privé ; 3. Engager les entreprises aux questions liées à Global Compact ; 4. Soutenir des initiatives spéciales de Global Compact ; 5. Fournir des commentaires aux entreprises sur les communications sur le progrès ; 6. Participer à des événements mondiaux et locaux de Global Compact.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans in délai de *deux* ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les *deux ans,* en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Meilleures salutations,

[LAWSON Latre Kayi]
[Présidente du Conseil d'Administration]

*Cette lettre doit être signée par le président de l'organisation ou équivalent et envoyé en utilisant le formulaire en ligne.